



FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DE PRODUIT

Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

Nom du produit: T-Force® Dégraissant (aérosol)

Numéro(s) de produit: 03115

Utilisation du produit: Dégraisseur d'usage général

Coordonnées du fabricant / fournisseur:

Aux États-Unis:

CRC Industries, Inc.

885 Louis Drive

Warminster, PA 18974

www.crcindustries.com

1-215-674-4300 (Généralités)

800- 521-3168 (Technique)

800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada:

CRC Canada Co.

2-1246 Lorimar Drive

Mississauga, Ontario L5S 1R2

www.crc-canada.ca

1-905-670-2291

Au Mexique:

CRC Industries Mexico

Av. Benito Juárez 4055 G

Colonia Orquídea

San Luís Potosí, SLP CP 78394

www.crc-mexico.com

52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2: Identification des Risques

Vue d'Ensemble des Risques

AVERTISSEMENT: Vapeur nocive. Nocif si avalé. Peut causer une irritation oculaire. Contenu sous pression.

Selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, ce produit est dangereux.

Apparence et odeur: Liquide transparent, sans couleur avec faible odeur éthérée

Effets potentiels sur la santé:

EFFETS AIGUS:

YEUX: Peut causer une irritation oculaire modérée à grave avec larmoiement, douleur ou vision trouble.

PEAU: Entre autre, les effets immédiats sont de l'irritation légère à modérée, démangeaisons, rougeurs et enflures. Un contact prolongé ou répété peut causer une délipidation cutanée, avec rougeurs et éruption.

INHALATION: La surexposition aux émanations peut entraîner des étourdissements, des pertes de coordination, la nausée, des maux de tête et une irritation des voies respiratoires. Avec des niveaux d'exposition élevés, les effets peuvent inclure une dépression du système nerveux central, inconscience et une arythmie cardiaque. Les vapeurs de produit déplacent de l'air et peuvent causer une suffocation particulièrement dans les endroits confinés.

INGESTION: La déglutition peut irriter la bouche et les voies gastro-intestinales. Le risque principal est l'aspiration de ce liquide par les poumons lorsque avalé ou lors d'un vomissement. Ceci peut se traduire par une pneumonie chimique. Les symptômes sont toux, étouffement, souffle court, décoloration bleuâtre de la peau et fièvre. Un œdème pulmonaire, confusion, coma et crises d'épilepsie peuvent survenir dans les cas plus graves.

EFFETS CHRONIQUES: Aucun identifié

ORGANES VISÉS: Aucun identifié

État physique aggravé par exposition: maladies du système nerveux central ou du système cardiovasculaire.

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Decafluoropentane (HFC-43-10mee)	138495-42-8	5 - 15
COzol® 207	mélange exclusif	35 - 45
1,1,1,2-Tétrafluoroéthane (HFC-134a)	811-97-2	45 - 50
Dioxyde de carbone	124-38-9	2 - 5

Section 4: Premiers Soins

Contact oculaire: Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.

Contact cutané: Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Inhalation: Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si elle ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Ne PAS administrer d'épinéphrine (adrénaline). Communiquer avec un médecin.

Ingestion: NE PAS provoquer de vomissements. Faire boire immédiatement 2 verres d'eau. Ne PAS administrer de stimulants. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Avis aux médecins: En raison des perturbations possibles du rythme cardiaque, des médicaments de catécholamine, notamment l'adrénaline, doivent être utilisés avec une prudence particulière et uniquement en cas d'urgence vitale. Le traitement en cas de surexposition doit être adressé selon le contrôle des symptômes et des conditions cliniques.

Section 5: Mesures en cas d'Incendie

Propriétés d'inflammabilité: Ce produit est ininflammable conformément à la définition de l'inflammabilité pour aérosol.
(Vous reporter à 16 CFR 1500.3(c)(6)). Cependant, il peut brûler ou s'allumer sous certaines conditions.

Point d'éclair:	Aucune	Limite d'explosion supérieure:	18 (estimé)
Température d'autoallumage:	ND	Limite d'explosion inférieure:	6,7 (estimé)

Données pour incendie et explosion:

Moyen d'extinction approprié: Choisir un agent d'extinction adéquat pour un incendie concentrique.

Produits de combustion: Le produit se décompose à températures élevées. Les produits de décomposition comprennent de l'acide fluorhydrique, gaz chlorhydriques et des halogénures de carbonyle, comme le phosgène.

Risques d'explosion: Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de

la pression et exploser.

Protection des pompiers: Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Section 6: Mesures en cas de Fuites Accidentelles

Précautions personnelles: Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8. Éviter de respirer les vapeurs.

Précautions pour l'environnement: Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage: Ériger une digue autour du déversement. Ventiler au maximum la zone. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7: Entreposage et Manipulation

Procédures de manipulation: Minimiser l'accumulation de vapeur en fournissant une circulation d'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déposeront sur les superficies inférieures. Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes. Porter une protection oculaire. Bien laver après la manipulation. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage: Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les boîtes d'aérosol doivent être conservées à une température inférieure à 120°F afin d'éviter la rupture des boîtes. Ne pas entreposer à proximité de sources de chaleur ou de matériaux incompatibles.

Niveau d'entreposage d'aérosol: I

Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

Directives sur l'exposition:

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Decafluoropentane	NE	NE	NE	NE	200	mfr	ppm
COzol® 207	400	500 (v)	200	400	NE		ppm
1,1,1,2-Tétrafluoroéthane (HFC-134a)	NE	NE	NE	NE	1000	AIHA	ppm
Dioxyde de carbone	5000	30000 (v)	5000	30000	NE		ppm
N.E. Non établi	(c) – ceiling (plafond)		(s) – skin (peau)		(v) – vacated (libre)		

mfr – recommandations du manufacturier

Contrôles et protection:

- Contrôles techniques: L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.
- Protection respiratoire: Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.
- Protection visuelle/ faciale: Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.
- Protection cutanée: Utiliser des gants de protection en Viton®, PVA ou en néoprène. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

État physique:	liquide				
Couleur:	Transparent, incolore				
Odeur:	faible étherée				
Seuil d'odeur:	ND				
Gravité particulière:	1.276				
Point d'ébullition initial:	~ 40,00°C				
Point de congélation:	ND				
Pression de vapeur:	< 150 mmHg @ 25,00°C				
Densité de vapeur:	> 1 (air = 1)				
Taux d'évaporation:	rapide				
Solubilité:	léger dans l'eau				
Coefficient de distribution eau/huile:	ND				
pH:	ND				
Composés Organiques volatiles:	Fédérale:	Pds %:	42.4	<u>g/L:</u> 541.0	lb/gal: 4.5
	CARB:	Pds %:	49.9	<u>g/L:</u> 636.7	lb/gal: 5.3

Section 10: Stabilité et Réactivité

- Stabilité: Stable
- Conditions à éviter: Éviter les températures extrêmes. L'exposition de ce produit à des sources d'énergie élevée peut engendrer des produits de décomposition toxiques ou corrosifs.
- Matériaux incompatibles: Des métaux terreux alcali ou alcalin comme de l'aluminium pulvérisé ou fraîchement abrasé, du sodium, magnésium, zinc, béryllium, etc. ; des bases fortes comme de l'hydroxyde de sodium, de l'hydroxyde de potassium, etc. ; oxydants
- Produits à décomposition dangereuse: Acides fluorhydriques, halogénures de carbonyle, comme le phosgène et les gaz chlorhydriques. Le décafluoropentane est incompatible avec les bases fortes et peut réagir en formant des sels d'acide fluorhydrique.
- Possibilité de réactions dangereuses: Non

Section 14: Information pour le Transport

Département des transports É.-U. (terre): Biens de consommation, AAR-D

ICAO/IATA (air): Bien de consommation, ID8000, 9

IMO/IMDG (eau): Aérosols, UN1950, 2,2, Quantité limitée

Réserves spéciales: Aucune

Section 15: Réglementation

Règlements fédéraux É.-U.:

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: COzol® 207 (Ingrédient n°2) - (1 000 lb)

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS): Aucune

Section 311/312 Catégories de danger:	Risque d'incendie	Non
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Oui
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques: Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372:
Aucune

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique:

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux: Aucune

Règlements d'états É.-U.:

Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65):

Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction:

Aucune

Règlements COV sur les biens de consommation:

Dans les états soumis à une réglementation sur les COV pour les biens de consommation, ce produit est conforme comme dégraissant à usages multiples.

Droit fédéral à connaître:

New Jersey: COzol® 207 (Ingrédient n°1 et 2)

Pennsylvanie: COzol® 207 (Ingrédient n°1 et 2)

Massachusetts: COzol® 207 (Ingrédient n°1 et 2)
Rhode Island: COzol® 207 (Ingrédient n°1)

Réglementation canadienne:Règlements sur les produits contrôlés:

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT: A, D2B

Inventaire LIS canadien: Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

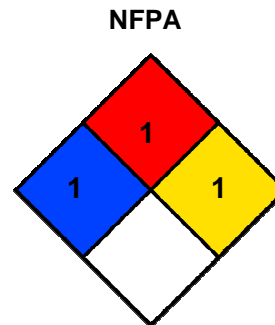
Réglementation Union Européenne:

Conformité RoHS: Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire: Aucune

Section 16: Autres Informations

HMIS® (II)	
Santé:	1
Inflammabilité:	1
Réactivité:	1
EPP:	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par: Michelle Rudnick
N°CRC: 697
Date de révision: 02/05/2009

Modifications depuis la dernière révision: La fiche signalétique a été reformatée afin de satisfaire aux exigences canadiennes en matière de règlements sur les produits contrôlés.

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH:	American Conference of Governmental Industrial Hygienists	N.R.	Non défini
CAS:	Registre CAS	NIOSH:	National Institute of Occupational Safety & Health
CFR:	Code des règlements fédéraux	NFPA:	National Fire Protection Association
DOT :	Département des transports	NTP:	Programme national de toxicologie
LIS:	Liste intérieure des substances	OSHA:	Occupational Safety and Health Administration
<u>g/L:</u>	Grammes par litre	PMCC:	Méthode Pensky-Martens en vase clos
HMIS:	Système d'identification des matériaux dangereux	EPP:	Équipement de protection personnelle:
IARC:	Agence internationale pour la recherche sur le cancer	Ppm:	Parties par million
IATA:	Association du transport aérien international	RoHS:	Restriction des substances dangereuses
OACI:	Organisation de l'aviation civile internationale	STEL	Limite d'exposition de courte durée
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses	TCC:	Méthode Tagliabue en vase clos
OMI:	Organisation maritime internationale	TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
lb/gal:	Livres par gallon	SIMDUT:	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
CL:	Concentration létale		
DL:	Dose létale		
ND	Non applicable		